

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1422

présenté par

M. Allegret-Pilot, Mme Besse, Mme Ricourt Vaginay, M. Chaix, Mme Barèges, Mme Martinez,  
M. Rambaud, M. Lioret, Mme Bamana, Mme Mélin, M. Michelet, Mme Sicard, M. Monnier,  
M. Casterman et Mme Roy

-----

**ARTICLE 4**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la fin de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« ou résider de façon stable et régulière en France ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de protéger les plus faibles et d'éviter de faire de la France une « terre de l'euthanasie ». A supposer que l'euthanasie entre dans le contrat social des français, cela en ferait une action qui engage le modèle d'une nation et qui ne saurait donc concerner les étrangers.